

Plonéour-Lanvern

HalleRaphalen

9 NOVEMBRE 2025



BOURSE MÉCANIQUE



Organisée par

AUTO/MOTO, MOTOCULTURE...
Pièces mécaniques d'occasion

BULLETIN D'INSCRIPTION

Particulier ☐

Professionnel ☐

Nom:..... Prénom :.....

Commerce, société.....

Né(e) le :.....à (ville) :.....Département (N°) :.....

Adresse:.....

CodePostal:.....Ville:.....

Tél.:..... Email:.....

Titulaire de la pièce d'identité n°..... (joindre copie)

Délivréele: Par:

N° d'immatriculation de mon véhicule :

N°d'inscription au registre du commerce.....

Réservation pour : (cocher une ou des options ci-dessous)

À l'intérieur : 3€ (le mètre linéaire sans table) X.....mètre =€

À l'intérieur : 10€ (la table de 2,20 m) X.....table=.....€

À l'extérieur : 1€ (le mètre linéaire sans table) X.....mètre=.....€

Montant total de votre réservation€

Catégorie de l'exposition :

☐ AUTO

☐ MOTO

☐ MOTOCULTURE

☐ DOCUMENTATION

☐ OUTILLAGE

☐ ART-DECO-MECANIQUE

☐ MINIATURE

☐ AUTRE

Joindre votre chèque à l'ordre de "Les Deuches Bigoudènes" et envoyer avant le 1^{er} novembre 2025 à:

Les Deuches Bigoudènes - 30 route de Saint Vio - 29720 TRÉGUENNEC

contact: 06.15.58.03.82 ou 06.76.12.40.11 - lesdeuchesbigoudenes@gmail.com

J'atteste l'authenticité des renseignements ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse mécanique et l'accepte. Je certifie sur l'honneur, en tant que particulier, ne pas avoir déjà participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je m'engage à ne porter aucun recours envers l'organisation (règlement joint au verso de ce document)

Date :.....

*Signature et/ou cachet de la société
(Précédée de la mention "lu et approuvé")*

RÈGLEMENT

Article 1 :

Pour participer à la manifestation, chaque exposant devra être inscrit sur le registre tenu par l'organisateur.
Une demande d'inscription est à remplir par exposant.
Tout bulletin non complet se verra refuser par l'organisation.

Article 2 :

Toute réservation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de son paiement intégral.
Le prix de l'emplacement et la date de clôture des inscriptions sont mentionnés dans le bulletin d'inscription.
Le seul moyen de paiement sera le chèque établi à l'ordre de "Les Deuches Bigoudènes".
Toute personne n'ayant pas réglé la totalité de sa réservation, sera interdite d'exposition.

Article 3 :

Les demandes d'inscriptions sont à adresser par courrier à :

Les Deuches Bigoudènes
30 route de Saint-Vio – 29720 TRÉGUENNEC

Pour prétendre à un remboursement, tout désistement du vendeur devra être formulé par écrit à cette même adresse, au plus tard une semaine avant la date de l'événement.
Passé ce délai, la réservation ne sera pas remboursée.
En cas d'absence, le règlement ne sera pas remboursé sauf en cas de force majeure et après acceptation de l'organisation qui disposera de l'emplacement attribué.

Article 4 :

Les emplacements doivent respecter strictement les dimensions préalablement définies par les organisateurs.
Aucune installation ne doit dépasser sur les zones de circulation du public et sur les autres emplacements.

Article 5 :

Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre.

Article 6 :

Les exposants s'engagent à respecter et ne pas encombrer ni couloirs de circulation, ni issues de secours.

Article 7 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou exclure tout vendeur qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer une indemnité. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation selon les directives en vigueur concernant les mesures sanitaires gouvernementales du moment.

Article 8 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident.

Article 9 :

En remplissant et signant leur bulletin d'inscription, les exposants acceptent le règlement dans sa totalité.